

LA SENTINELLE

JOURNAL QUOTIDIEN, ÉCONOMIQUE ET LITTÉRAIRE

avec un résumé des nouvelles politiques suisses et étrangères

à cinq centimes le numéro

RÉDACTION : Walter BIOLLEY, rédacteur en chef, et une collaboration d'économistes

Bureaux d'abonnements et d'annonces aux Kiosques Littéraires de la Chaux-de-Fonds et du Locle	GARE DE LA CHAUX-DE-FONDS												ABONNEMENTS à 20 numéros 1 fr. ; en dehors de la Chaux-de-Fonds et du Locle le port en sus. ANNONCES 10 cent. la ligne ou son espace. Un abonnement à 300 numéros donne droit à toutes les annonces à moitié prix.									
	Du 15 octobre 1889				Du 15 octobre 1889				Du 15 octobre 1889													
TÉLÉPHONE	m.	m.	m.	m.	m.	m.	m.	m.	m.	m.	m.	m.	m.	m.	m.	m.	m.	m.	m.	m.	m.	m.
	5 32	7 42	9 21	11 57	1 37	3 47	5 57	8 07	11	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	—	—	9 21	—	—	3 47	—	8 07	11	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	—	—	9 21	—	—	3 47	—	8 07	11	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	8 25	—	—	1 27	4 49	—	9 17	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	7 41	9 29	—	1 19	—	5 53	9 37	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	—	9 29	—	4 19	—	5 53	9 37	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	8 32	11 45	12 10	3 16	5	6 35	9 45	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	8 32	11 45	12 10	3 16	5	6 35	9 45	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	—	11 15	—	3 16	—	6 35	9 45	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	

La Chaux-de-Fonds

Conférence publique. — Mardi 14, à 8 1/2 h. du soir, à l'Amphithéâtre: « La vie publique », par M. G.-M. Ragonod, pasteur, à Noiraigue.

Groupe d'épargne « La cagnotte. » — Assemblée mensuelle réglementaire, mardi 14, à 8 3/4 h. du soir, au local. — Comité à 8 1/2 h.

Syndicats patronaux et ouvriers. — Réunion des présidents, mardi 14, à 9 h. du soir, au Cercle de l'Emulation industrielle.

Groupe d'épargne « Le Semeur. » — Assemblée générale, mardi 14, à 8 1/2 h. du soir, à l'Hôtel-de-Ville, 2^e étage (amendable).

Groupe d'épargne « La Moisson. » — Assemblée mensuelle, mardi 14, à 9 h. du soir, au local (amendable).

Union Chorale. — Répétition générale, mardi 14, à 9 h. du soir, au nouveau local.

Orphéon. — Répétition générale, mardi 14, à 9 h. du soir, au local.

LA CHAUX-DE-FONDS, 14 janvier 1890.

LE LIERRE

En 1881, une quinzaine de dames de la Chaux-de-Fonds faisaient une excursion dans les gorges de Moutier. Le temps était superbe, la promenade ravissante. On devisait gaiement de mille riens; tous les cœurs étaient à la joie. En présence de la nature souriante, cette éternelle inspiratrice des grands et féconds projets, subitement l'idée s'implanta dans l'esprit d'une de ces dames qu'il serait bon de s'associer et de fonder une société philanthropique. Elle fit part de son projet à ses compagnes qui, toutes, l'adoptèrent aussitôt avec enthousiasme.

C'est de cette pensée généreuse qu'est sorti le *Lierre*, cette utile association philanthropique des dames de la Chaux-de-Fonds.

Comme toutes les initiatives ne sont généralement pas goûtées, le *Lierre* eut des débuts très modestes. Il comptait une cinquantaine de sociétaires en 1881, et la première année ne distribuait aucune indemnité. Habilement secondées et épaulées par quelques hommes de mérite qui avaient su reconnaître l'idée féconde qui était à la base de leur association, les dames qui faisaient partie du *Lierre* se préoccupaient avant tout d'organiser un fonds de réserve. Une tombola organisée par leurs soins et pour la réussite de laquelle chacune des sociétaires avait fait des prodiges, produisit 3000 fr., bénéfice net. De ce jour le *Lierre* avait son avenir assuré: il allait pouvoir remplir sa tâche. De ce jour aussi, il n'a pas cessé un instant, tout en réalisant son but, de prospérer à tous les points de vue. Le capital s'est augmenté; il était au 23 décembre de francs 5,308 35; le nombre des sociétaires est allé

toujours croissant; le *Lierre* compte à l'heure actuelle 204 membres, et pendant l'année 1889 il a reçu 37 nouvelles sociétaires. A ne juger que par ces seuls résultats, on peut hardiment conclure que de toutes les sociétés locales poursuivant le même but, le *Lierre* est une des plus prospères. Ce qui prouve que les dames sont d'excellents administrateurs, — nous n'en doutons pas à voir combien le plus grand nombre d'entre elles savent équilibrer le budget de leur ménage et nouer les deux bouts.

Le but de l'association est d'assurer, conformément au règlement, à chacune des sociétaires, des indemnités en cas de maladie ou d'infirmité, et, en cas de décès, d'honorer la défunte de funérailles décentes. Pour faire partie de la société, il faut être âgée de 20 ans au moins et de 45 au plus. Il faut être présentée au comité par deux membres de la société, qui doivent produire une déclaration d'un médecin connu, constatant l'état de santé du candidat; le comité doit se procurer les renseignements les plus précis sur les candidats et, après les avoir admis, il les recommande à l'assemblée générale qui les reçoit ou les rejette au scrutin secret et à la majorité des trois quarts des membres présents. Le candidat rejeté ne peut être présenté qu'un an plus tard.

Les cotisations sont de 1 fr. par mois. Les mises d'entrée varient suivant l'âge des candidats. Elles sont fixées à 4 fr. de 20 à 30 ans, à 5 fr. de 30 à 40 ans, à 7 fr. de 40 à 45 ans. A partir de 45 ans, on peut se faire recevoir membre passif de la société; il suffit pour cela de verser une cotisation annuelle de 10 fr., sans avoir droit d'ailleurs aux secours.

Quant aux indemnités, elles sont de 2 fr. par jour pour toute sociétaire atteinte d'une maladie qui la rend incapable de tout travail et qui l'oblige à s'aliter. Cette indemnité n'est due qu'après quatre jours consécutifs de maladie; toutefois, si celle-ci se prolonge au-delà, les quatre premiers jours sont comptés dans la fixation de l'indemnité. Les journées de convalescence sont payées à raison de 1 fr. par jour, et cela pendant quinze jours au maximum. Les secours pour journées de maladie y compris la convalescence sont accordés pendant une durée maxima de trois mois consécutifs. Ajoutons qu'en cas de décès de l'une des sociétaires, une somme de 30 fr. est versée à la famille de la sociétaire, ainsi qu'en plus 10 fr. par chaque enfant au-dessous de 12 ans.

Telles sont les principales règles à la base de l'association. Quelques chiffres en fourni-

ront le commentaire le plus exact et le plus éloquent. Voici le compte-rendu financier pour l'année 1889.

Recettes	
Solde en caisse au 26 décembre 1888	fr. 179. 75
Cotisations de l'année	» 2270. —
Mises d'entrée de 37 membres	» 187. —
Vente de 37 carnets	» 27. 75
Amendes	» 28. 50
Reçu de la Banque pour intérêts (fr. 85 et fr. 42. 50)	» 127. 50
Retiré de la Banque Rieckel	» 150. —
Don de la caissière	» 20. 95
Total	fr. 2991. 45

Dépenses	
Pour 1004 jours de maladie	fr. 2008. —
Pour 236 jours de convalescence	» 236. —
Don à une sociétaire	» 50. —
Frais de bureau, divers	» 69. 40
Payé pour 4 décès	» 207. 85
Mis à la Banque Rieckel	» 300. —
Rétribution due à la caissière suivant art. 24	» 45. 95
Rétribution due à la secrétaire	» 50. —
Solde en caisse au 23 décembre 1889	» 24. 25
Total	fr. 2991. 45

Lorsque nous aurons répété que l'actif de la Société est de fr. 5,308. 35 et lorsque nous aurons ajouté que les dames désirant se faire recevoir de la Société peuvent s'adresser à M^{me} Lydie Richard, — la très-dévouée présidente de l'association depuis sa fondation, — rue Daniel Jean-Richard 19, à M^{me} Treyer — une caissière émérite dont toutes les sociétaires n'ont qu'à se louer, — rue de l'Envers 34 et à M^{me} Elise Péquignot, rue de Bel-Air 12, nous aurons donné les renseignements les plus nécessaires.

Il pourra paraître un peu singulier à quelques-uns de nos lecteurs que nous ayons accordé une place aussi prépondérante à la société du *Lierre*. Il ne manque pas, dans notre ville, de sociétés de secours mutuels, d'associations fraternelles, de sociétés de prévoyance. Vouloir les énumérer toutes, ce serait allonger cet article de plusieurs colonnes.

D'autres diront que ces associations, si utiles qu'elles soient, sont forcément restreintes et ne s'adressent qu'à un certain groupe de privilégiés — ceux qui jouissent d'une bonne santé, — que par cela même elles ne sont que des palliatifs, sans être le remède au mal social. C'est notre avis. Nous ne pensons pas qu'à elles seules les sociétés de secours mutuels puissent réaliser la rénovation sociale

que nous souhaitons pour tous. On n'arrivera à cela que par l'organisation des syndicats avec sanction légale, nous ne le répéterons jamais assez. Mais dans l'état actuel de la société, nous ne nous laisserons jamais également de le redire, toutes les initiatives prises en vue d'améliorer le sort des travailleurs ont droit à notre respect. Parce qu'elles sont incomplètes, ce n'est pas une raison pour que nous ne les trouvions pas bonnes dans la sphère forcément restreinte où elles se meuvent.

Le *Lierre* est une de ces associations-là. Elle part d'un mouvement excellent: elle est fondée par des dames pour s'occuper exclusivement de dames; administrée par elles, cette société fonctionne admirablement. N'aurait-elle que cette qualité qu'elle mériterait déjà d'être donnée en exemple. Mais elle est plus que cela, elle est une bonne œuvre. Puisse-t-elle prospérer continuellement!

CHRONIQUE

A PROPOS D'UN ACCIDENT

On considère généralement la vie de café comme pernicieuse et néfaste. Quand je dis *on*, j'entends ceux qui ne pratiquent pas cette vie-là. Je conviens que, la plupart du temps, les personnes qui s'attablent et boivent dans un local ouvert à tout venant pourraient faire mieux et besogne plus utile, sinon moins dépensière. Cependant, je prie de considérer ceci: Il existe des parias, des hommes sans parenté ou sans relations, dont la seule récréation est de fréquenter, chez tel ou tel cafetier en renom, qui trouvent là de bons camarades, une certaine intimité qui leur manque, des figures amies, des visages avenants... et leurs aises. N'auraient-ils que cette utilité, les cafés auraient déjà cela de bon.

Je ne veux point faire l'apologie des restaurants. Je ne me sens pas disposé à affronter les colères de toutes les ménagères; mais il me sera permis de déclarer que la vie de café est entrée à ce point dans nos mœurs, qu'elle apparaît au plus grand nombre comme une chose indispensable. Admettons que c'est un mal; c'est, avec quantité d'autres choses, un mal nécessaire.

Et un mal qui a du bon, notamment celui d'être intéressant. L'auberge est un petit monde dans lequel, mieux que partout ailleurs, les gens sont véritablement eux et se mettent moralement à nu. Dans la pinte, plus de masque. Les hypocrites laissent dans la rue leurs flatteries et leurs mensonges; au café, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, on se montre tel qu'on est réellement: buveur, sensuel, égoïste, colère, brutal, avare, vantard ou tout le contraire.

Je faisais ces réflexions en écoutant, ce matin, une discussion dans un restaurant que je ne citerai pas. Il était près de midi — l'heure des apéritifs. — J'en avais pris un, et, tout en fumant, j'écoutais. Une couple d'heures auparavant, la *Sentinelle* venait d'être informée de l'accident survenu aux Crosettes et que nous avons mentionné hier. On en parlait.

Il y avait là un personnage — celui qui a toujours tout vu, *qui y était* — racontant la chose à sa façon. L'accident était arrivé à onze heures et quart, suivant lui; c'était sur la ligne Régional Ponts-Sagne-La-Chaux-de-Fonds; deux femmes avaient été très grièvement blessées; du cheval, on ne retrouvait pas trace, le train avait failli dérailler, etc., etc., tout autant de paroles, tout autant d'inexactitudes... Le bien renseigné *batouillait*, *batouillait* lorsque survint le mieux informé.

Celui-là venait de serrer la main au conducteur de la voiture; il lui avait fait raconter l'accident par le menu; tout à l'heure, il dirait qu'il l'avait accompagné dans toutes ses démarches, il précisait le chiffre de l'indemnité réclamée, il n'ignorait pas que la Compagnie s'exécuterait immédiatement. Lorsqu'il eût débité son histoire, satisfait, il se tut. Dans ses yeux brillait le contentement d'un homme qui

vient d'accomplir une action d'éclat et qui a conscience de sa valeur. Ce qu'il nous méprisait, nous autres, pauvres ignorants, pauvre tourbe, c'est indescriptible!

Cependant, dans un coin, deux vieux bonshommes se chamaillaient. Faisant tous deux appel à leur souvenir, ils prétendaient, l'un que l'accident n'avait pu avoir lieu qu'à la sortie du tunnel, l'autre qu'à l'entrée. Et ils décriaient, sur la table, des plans topographiques; de l'index ils traçaient des sentiers et des routes, ils bâtissaient des fermes, ils signalaient des barrières, ils fixaient des points de repère, le tout entremêlé de commentaires et de réflexions... « Là, c'est chez Jules-Henri, ici la pinte à Maillochon; on coupe à droite, on prend à gauche... le garde-barrières est là! » Et ils s'efforçaient de se convaincre mutuellement.

Subitement, un employé du J.-B.-L. advint. Celui-là était un témoin *de visu*; il ne caucanait point comme les autres. Nous l'écoutâmes, tous intéressés. Il racontait l'affaire. Le cheval avait eu le poitrail troué; la secousse l'avait fait sortir des brancards et il avait été traîné sur un parcours de dix mètres, puis projeté dans un fossé, où il était mort. Quant aux personnes, elles en avaient été quittes pour la peur, à part une qui avait une légère écorchure au coude. Et il expliquait comment l'accident avait pu se produire: le garde-barrières étant de congé, avait été remplacé par un suppléant qui s'était endormi. De la route, on ne pouvait ni voir ni entendre le train qui s'avavançait. Et il racontait comme quoi certains voyageurs, curieux de se repaître du spectacle du cheval mort, étaient sortis du train, puis avaient été laissés en route et forcés de revenir à pied.

Le récit fini, la discussion s'engagea sur le chiffre de l'indemnité réclamée. L'un soutenait qu'à moins de vouloir être dupe, le propriétaire du cheval devait demander le double de la valeur de ce dernier; il prétendait, non sans quelque raison, que les compagnies donnent toujours la moitié de ce qu'on exige et qu'il fallait bien se contenter, si on ne voulait pas se ruiner en frais de procès. La grande majorité déclarait qu'un cheval a une valeur intrinsèque qui peut facilement être déterminée, au dire d'experts. Le cheval en question était âgé de six ans et demi; réclamer 500 francs d'indemnité, c'était se montrer de bonne composition. Un consommateur, resté silencieux jusqu'alors, fit remarquer que le cheval pouvait toujours se vendre comme viande de boucherie et qu'on en tirerait toujours, avec le cuir, *une pièce de trente francs*.

La-dessus, nouvelle discussion. Un vieux à l'air madré marmottait qu'il *en tirerait bien une pièce de cinquante*. Un boulanger s'étant hasardé à demander si la peau valait une vingtaine de francs, tout le monde se mit à rire... — Sept ou huit francs, monsieur, et encore faut-il que le cuir ne soit pas troué...

La discussion reprenait déjà. La compagnie paierait-elle sans contestations?... Paiera! Paiera pas!

Je sortis. Et tout à coup, très nette, très visible, l'image se dressa devant mes yeux de ce pauvre cheval, sur le dos, jambes en l'air, poitrine trouée, qui avait dû gigoter pas mal de temps dans son fossé, et qui, les yeux vitreux, dans un hennissement suprême, avait rendu le dernier soupir.

Bonnes, affectueuses, dociles bêtes! Vous vous exténuez sans cesse pour nous! Et lorsque la mort vous délivre, pauvres rosses, la seule oraison qui s'échappe de nos lèvres, c'est ce mot ingrat:

— Combien vendrons-nous sa peau?

W. B.

NOUVELLES

ETRANGER

France. — Le tirage de la tombola de l'Exposition universelle est fixé au 27 janvier.

Le tirage doit se faire au palais de l'Industrie, dans la salle réservée aux tirages de la Ville. L'opération prendra de quatre à cinq

jours. Les porteurs de billets gagnants pourront se présenter à partir du dixième jour suivra le tirage à la direction de l'exploitation, au Champ de Mars, pour faire reconnaître leurs numéros et retirer les lots.

Belgique. — La grève s'est encore étendue à Charleroi. Les porions eux-mêmes refusent de travailler.

Les conducteurs des travaux déclarent que la reprise du travail s'impose de suite, si les directeurs ne veulent voir les galeries de leurs charbonnages tomber en ruine.

Une réunion de directeurs de charbonnages a eu lieu dimanche à Bruxelles.

Dans cette assemblée, plusieurs directeurs ont annoncé que si la grève de Charleroi se maintenait quelques jours encore, on serait obligé presque partout de céder devant les réclamations des mineurs.

Allemagne. — Le Reichstag a discuté samedi le budget de la marine. M. Windthorst, au nom du centre, et M. Rickert, au nom des progressistes, ont fait remarquer que le système adopté autrefois était complètement changé. Tant que le général de Caprivi était à la tête de l'amirauté, il ne s'agissait que de la défense des côtes et on n'avait pas d'autre but que de faire de l'Allemagne une puissance maritime de second rang. Aujourd'hui tout est changé. On demande des crédits énormes pour la construction d'un grand nombre de cuirassés. La nation ne peut pas supporter ces énormes charges.

Malgré les exhortations de MM. Windthorst et Rickert, tous les crédits demandés par le gouvernement ont été votés.

Angleterre. — Cinquante-quatre des nouveaux ouvriers de la *South Metropolitan gas Company* ont quitté l'usine de Rotherhite. Ils trouvaient trop pénible le travail auquel on, les astreignait.

L'équipage d'un steamer chargé de charbon pour cette même compagnie a refusé le travail et quitté le bord. On se rappelle que le même cas s'est déjà produit plusieurs fois.

Portugal. — Au moment où l'on croyait que les négociations entre l'Angleterre et le Portugal allaient aboutir à un arrangement à l'amiable, le ministre d'Angleterre à Lisbonne notifiait au gouvernement du roi don Carlos un *ultimatum* demandant le rappel des troupes portugaises, des autorités et de toutes les expéditions, de quelque nature qu'elles soient, dans la région du Chiré. Un délai de 24 heures était laissé au gouvernement portugais pour faire connaître sa réponse.

Le ministre annonçait que, passé ce délai, il se retirerait, avec tout le personnel de la légation, à bord de l'avis *l'Enchantress*, mis à sa disposition par l'amirauté.

En même temps, le gouvernement portugais était informé par ses agents que des forces navales anglaises considérables se disposaient à faire des démonstrations dans la baie de Delagoa, sur la côte de Mozambique, à Saint-Vincent, et contre les établissements du Cap Vert.

Devant cette pression violente d'une puissance de premier ordre, le Portugal a cédé: l'ordre a été télégraphié aux troupes portugaises d'évacuer le Chiré et d'opérer leur retraite.

Ce dénouement du conflit anglo-portugais a donné lieu à plusieurs manifestations à Lisbonne dans la journée de dimanche.

Un certain nombre de manifestants ont brisé les vitres des maisons des ministres aux cris de: « A bas le ministère! » Devant le palais de Belem, la foule a poussé les mêmes cris.

La légation et le consulat d'Angleterre sont gardés par la police.

Les vitres du consulat anglais ont été brisées et l'écusson a été arraché puis jeté à terre. Il y a eu quelques arrestations.

Le ministère a offert sa démission au roi.

CONFÉDÉRATION SUISSE

Le colonel Pfyffer. — Le colonel divisionnaire Alphonse Pfyffer, chef d'état-major général et commandant de la VIII^{me} division d'armée, dont nous avons annoncé hier la mort, était né en 1834, à Altshofen, dans le canton de Lucerne.

Il fit ses études comme architecte au Polytechnicum de Munich, où il resta jusqu'en 1852.

Cette même année, entraîné par un goût héréditaire pour la carrière des armes, il entra comme aspirant officier au deuxième régiment suisse du roi des deux Siciles, Ferdinand II, à Naples. Il y obtint rapidement le grade de sous-lieutenant, puis celui de 1^{er} lieutenant, et y resta jusqu'au licenciement des régiments suisses en 1859.

Pfyffer fit ensuite comme adjudant et officier d'état-major du général de Mechel, en 1860, la campagne contre Garibaldi et les Piémontais, et se distingua dans les engagements de Capoue, Ponte della Valla et à la défense de Gaäta. Son intelligence et son courage lui valurent les décorations de l'ordre de François I^{er} et la croix de St-Georges.

En 1861 Alphonse Pfyffer revint en Suisse et entra comme capitaine à l'état-major fédéral. A la guerre franco-allemande il était lieutenant-colonel d'état-major et dut se rendre aux frontières sous les ordres du colonel Paravicini. Il prit une part très active à la grande marche de flanc sur les Verrières.

A partir de cette époque Pfyffer avança rapidement. En 1875, il devint brigadier, bientôt divisionnaire (commandant de la VIII^{me} division), et en 1882 chef du bureau d'état-major fédéral.

A ce dernier poste Pfyffer déploya tous ses talents et dépensa ses forces dans un labeur excessif.

La mort du colonel Pfyffer constitue pour notre pays une perte incalculable.

Rarement on a vu réunies à un plus haut degré les qualités qui font un chef d'armée : profondeur des connaissances, rapidité du coup d'œil, confiance absolue inspirée à tous les inférieurs, travail infatigable.

C'est en particulier comme chef du bureau d'état-major qu'il a déployé l'activité la plus remarquable, et si notre armée est aujourd'hui prête à marcher au premier signal, c'est là essentiellement son œuvre.

On se souvient que le colonel Pfyffer avait été désigné pour diriger cette année les manœuvres de la I^{re} et de la II^{me} division ; la Suisse romande a là un motif de plus de déplorer sa perte.

Le Conseil fédéral a télégraphié ses condoléances à la famille du colonel Pfyffer. Il a délégué M. le conseiller fédéral Hauser pour le représenter aux obsèques qui auront lieu demain mercredi à Lucerne. A huit heures du matin sera célébré un service religieux ; les funérailles sont fixées à trois heures après-midi.

Sont invités officiellement à cette cérémonie funèbre les colonels divisionnaires, les chefs d'armes, les chefs des subdivisions, les officiers de l'état-major général, et, de la VIII^{me} division, l'état-major de division, les colonels-brigadiers, les commandants de régiment, les commandants du parc de division, du bataillon du génie, du lazareth de campagne, du bataillon du train et de la compagnie d'administration.

Les autres officiers de l'armée suisse qui voudront prendre part aux obsèques sont invités à s'y trouver en uniforme.

— En vue des obsèques du colonel Pfyffer, la Compagnie du Jura-Simplon organise un train spécial qui partira de Berne mercredi à midi et arrivera à Lucerne à 2 h. 10 ; départ de Lucerne à 8 h. 25 du soir et arrivée à Berne à 10 h. 35, en correspondance avec le train de nuit pour Lausanne et Genève.

Droit pénal. — La société internationale pour l'étude du droit pénal se réunira cet été à Halle. Les professeurs Liszt, à Halle ; Prince, à Bruxelles, et van Hamel, à Amsterdam, qui constituent le comité de la Société on prié-M. Ruchonnet, conseiller fédéral, chef du département de justice et police, de présider cette réunion. M. Ruchonnet a accepté.

Frontière. — Plusieurs journaux annoncent que des cas de petite vérole noire auraient été constatés à proximité de notre frontière, soit dans plusieurs villages du grand-duché de Bade et, à l'ouest, au village du Bois d'Amont, première localité française que l'on trouve en sortant de la vallée de Joux, lorsqu'on se dirige vers les Rousses. Des mesures ont, dit-on, été prises à la frontière pour empêcher que cette redoutable épidémie ne se propage dans notre pays.

NOUVELLES DES CANTONS

Genève. — Dans la dernière séance du Grand Conseil, deux projets de loi constitutionnelle, introduisant le droit d'initiative populaire, ont été présentés, l'un par le Conseil d'Etat, l'autre par M. Gavard ; ils ont été renvoyés tous deux à des commissions.

CHRONIQUE LOCALE

On nous écrit la lettre suivante, que nous devons de publier, tout en regrettant cependant que son auteur l'aie rédigée dans un sens aussi agressif. Nous reviendrons à notre tour, dans le numéro de demain, sur la question qui fait l'objet de cette correspondance.

Locle, le 14 janvier 1890.

Monsieur le rédacteur de la *Sentinelle*,
à La Chaux-de-Fonds.

En passage au Locle, l'article indigeste, signé E. L., contre l'*Union des sociétés ouvrières*, article que l'*Impartial* de ce jour s'empresse d'accueillir, vient de me tomber sous la main, et je vous prie, Monsieur le rédacteur, de bien vouloir accepter dans votre journal, sous ma responsabilité personnelle, les réflexions que me suggèrent les finasseries cousues de fil blanc de :

Monsieur E. L. et de l'*Impartial*

Si ma mémoire ne me fait pas défaut, M. E. L. n'est-il pas ce petit homme aux favoris anglais clairsemés, couleur de brique, à la voix basillarde et tâtillonne qui s'écriait à la naissance des syndicats horlogers : « Ouvriers, mes amis, ne faites jamais de politique ! »

M. E. L. n'est-il pas ce même homme, au timbre doux et tendre, qui déclamaux aux dernières élections du Grand Conseil : « Ouvriers, mes amis, réunissez-vous, agissez, faites de la politique grutlienne ! »

Si je me souviens bien, M. E. L. n'est-il pas toujours et encore ce même homme qui, huit jours après, écrivait dans ce même *Impartial* (journal constamment hostile aux questions ouvrières) ? « Ouvriers, mes amis, le Grutli fait de la mauvaise politique ! »

M. E. L. piqua si bien, dans cette occasion, une tête dans l'océan de la politique, qu'il fut dès lors communément appelé *l'homme à la mer*. Les libéraux ne prêtèrent point la main à son sauvetage ; mais l'*Impartial* vient de le repêcher pour faire feu sur la *Sentinelle*, organe patronné par les grands corps de métiers de La Chaux-de-Fonds.

De là, quatrième tour de girouette, au service de l'*Impartial*, de M. E. L. qui écrit, imperturbablement, en trois longues colonnes dans ce journal (si avare cependant d'hospitalité pour les revendications ouvrières) : « Ouvriers syndiqués, mes collègues, mais faites donc de la politique. »

Autre chinoiserie de M. E. L. : N'est-il pas ce personnage fantasmagorique, ce *socialiste chinois* qui écrivait gravement il y a quelques mois — toujours dans l'*Impartial* — : *Où, les Chinois aisés ont raison de répartir leur su-*

perflu aux pauvres travailleurs ! et qui, aujourd'hui, dans l'*Impartial*, fait cette nouvelle volte-face... « Si l'on venait réclamer à un ouvrier graveur des dons pour un agriculteur, pour un maçon qui se trouverait dans la peine, il ne se croirait pas obligé aux mêmes sacrifices (que par devers ses collègues, les graveurs) et répondrait avec raison : « Que ses collègues lui viennent en aide !!! »

Voilà comment quelques patrons croient pouvoir mener et bernier les ouvriers par des changements de front inqualifiables, s'imaginant posséder, seuls, le monopole du bon sens politique. Mais il est facile de démasquer les habiletés diplomatiques de M. E. L., qui avait la plus belle occasion de se taire.

M. E. L. impute à crime aux syndicats de ne pas vouloir faire de la politique, dans l'espoir que ces mêmes syndicats protesteront contre cette allégation, qui n'est au fond qu'un vulgaire traquenard. Car si les syndicats y tombaient, M. E. L. s'empresserait de proclamer ensuite que le but de l'*Union des sociétés ouvrières* est politique, et non pas dans l'intérêt des syndicats.

M. E. L. a évidemment un deuxième but : c'est d'influencer la décision de la prochaine assemblée générale des graveurs, à l'égard de l'*Union* projetée des syndicats.

J'espère que les ouvriers graveurs ne se laisseront pas prendre à ce grossier subterfuge de l'*homme-sauterelle* par excellence.

Agréer, etc.

H. B.

Union syndicale des ouvriers graveurs et guillocheurs. — Le comité se fait un devoir de recommander à tous les ouvriers graveurs et guillocheurs d'assister à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu mercredi 15 courant, à Gibraltar.

Considérant que l'ordre du jour est d'une importance très sérieuse, et vu les articles 30 et 31 des statuts fédératifs, il est urgent que tous les sociétaires assistent à la dite assemblée.

Le comité espère que chacun fera preuve de dévouement.

DÉPÊCHES

NEW-YORK, 13 janvier. — Un cyclone a ravagé la région de Saint-Louis ; il y a causé de grands dommages et fait de nombreuses victimes.

LONDRES, 13 janvier. — Le *Times*, parlant du différend survenu entre l'Angleterre et le Portugal, dit que le gouvernement portugais sait parfaitement que la conduite de ses agents n'avait pas l'ombre d'une excuse. Il y aurait eu plus d'honnêteté et plus de courage à le reconnaître dès le début, au lieu de flatter les passions chauvines du peuple en défendant le major Serpa Pinto.

Le même journal dit que les troubles de Lisbonne laisseront tout le monde indifférent. Si le cabinet Barros est renversé, il n'aura que ce qu'il mérite.

BERLIN, 13 janvier. — Au Reichstag, le président, M. de Levetzow, a communiqué à l'assemblée que, dans l'audience que l'empereur lui a accordée hier, ce dernier a déclaré que la situation politique générale permettait pour le moment d'envisager la paix comme complètement assurée. « Il est absolument nécessaire, pour le maintien de cette paix, a-t-il ajouté, que l'Allemagne, dans la situation géographique et politique qu'elle occupe actuellement, ne néglige pas de tenir ses armements dans le meilleur état, et de s'occuper sans relâche de l'armée et de la flotte. »

Boîte à blagues

Au restaurant.
Le client. — Garçon, cette sole n'est pas fraîche.
Le garçon. — Oh ! monsieur, si l'on peut dire : elle sort de la glace !
Le client. — Alors, c'est la glace qui n'est pas fraîche !

MAGASINS DE L'ANCRE

Léopold Robert, 19 A. KOCHER. Chaux-de-Fonds

Vêtements pour messieurs et jeunes gens

Choix considérable dans les dernières nouveautés. Draperie française et anglaise. Coupe très élégante, travail minutieux. Vente de confiance absolue. Vêtements complets depuis fr. 47 à 79. Vêtements sur mesure depuis 55 fr. Vêtements de cérémonie.

Vêtements pour petits garçons

Assortiment des plus complets dans tous les genres de vêtements en façon simple et fantaisie. Derniers genres des meilleures maisons de Paris et d'Allemagne. Complets Jersey matelots, depuis 8 fr.

Chemises, cravates, caleçons, camisoles

Chemises en toute première qualité, coupe supérieure, finies très soigneusement, à 5 fr. 75 et 4 fr. 50. Chemises couleur. Choix immense de cravates de toutes formes et genres, depuis 15 cent. à 3 fr. 80. Camisoles et caleçons Jæger, tricotés et flanelle, etc.

Confections pour dames et fillettes

Rayons toujours bien assortis dans les plus nouvelles confections de Paris. Choix des plus complets en jaquettes, paletots, visites, imperméables, etc. Spécialité de confections pour fillettes. Genres nouveaux très gracieux et à bas prix.

Nouveautés pour robes

Robes à la pièce, robes composées; assortiment des plus jolis en tissu, laine et demi-laine, en grande largeur, depuis 90 cent le mètre. Choix immense dans les robes noires, unies et façonnées. Nouveautés du jour.

Toilerie, nappages, serviettes, essuie-mains, articles pour trousseaux, rideaux, vitrages, indiennes et crépes, piqués, bazins, cotonnes, Vichy, Roannerie, doublures, tapis de tables et de pieds, tapis moquette, coco, ganterie, châles russes, laines à tricoter, parapluies, etc.

Système de vente à très bas prix et entièrement de confiance. 8

DÉPÔTS DE LA SENTINELLE

A la Chaux-de-Fonds :

Au Vestibule de la Gare.

M. Winterfeld, épicerie, rue Léopold Robert, 59.

M. Beljean, magasin de cigares, rue Daniel Jeanrichard, 25.

Société de Consommation, rue Jaquet-Droz, 27.

Au Grand Kiosque Littéraire, Téléphone public, rue Léopold Robert.

M. Piroué, coiffeur, rue du Grenier, 10.

M. Tschantz, épicerie, rue de l'Hôtel-de-Ville 33.

M. Nicora, Louis, boulangerie-pâtisserie, rue Fritz Courvoisier, 16.

M. Dubois, Jules, vaisselle, rue de la Balance, 6.

M. Muller, magasin de cigares, Place Neuve, 8.

M. Monnier, Café, rue de la Balance, concierge de la Société du Grutli.

M. Paux, Arthur, magasin de cigares, Versoix, 1.

M. Wælti, épicerie, boulangerie, rue du Puits, 21.

M. Bassi-Rossi, magasin de confections, rue du Collège, 15.

M. Colomb, épicerie, rue de la Charrière, 14.

M. Bonnet, épicerie et café, rue du Progrès, 10.

M. N. Bloch, épicerie, rue du 1^{er} Mars.

M. Pathley, épicerie, rue de la Demoiselle, 55.

M. Jeanneret, coiffeur, rue de la Paix, 47.

Au Kiosque de l'Abeille, rue de l'Abeille.

Au Locle :

Au Kiosque Littéraire, Téléphone public.

A Neuchâtel :

Mme veuve Guyot, libraire.

M. Beaujon, magasin de cigares, Place Pury.

M. James Huguenin, magasin de cigares, rue du Seyon.

Kiosque et journaux;

Bibliothèque de la Gare.

A St-Imier :

M. Comtesse, café Caillou.

A Bienne :

Kiosque Pont du Moulin.

Administration de LA SENTINELLE

Ensuite d'observations faites, nous croyons nécessaire de donner quelques explications sur la mise en vente du journal de l'Union des sociétés ouvrières de La Chaux-de-Fonds : *la Sentinelle*.

Nous réitérons qu'éventuellement *le prix des abonnements* ne peut pas être fixé :

a) Jusqu'à ce que les listes de souscriptions nous aient été remises par les comités des syndicats;

b) Jusqu'à ce que la vente au numéro ait fixé le tirage nécessaire à l'existence d'un journal quotidien, économique et littéraire, lequel doit être indépendant de toute subvention de partis politiques ou religieux.

Si l'augmentation de la vente au numéro continue, nous ne tarinerons pas à tarifier les abonnements aux prix les plus réduits par année, semestre, trimestre et même par mois, pour mettre réellement *la Sentinelle* à la portée de toutes les bourses. Mais pour cela il faut que *tous les syndiqués* auxquels *le journal appartient intégralement*, — puisque cet organe est exclusivement destiné à défendre leurs intérêts moraux et matériels — continuent à agir sans relâche auprès de tous leurs collègues, patrons et ouvriers non syndiqués, pour augmenter la vente de *la Sentinelle*: ce journal s'efforcera à son tour d'intéresser de plus en plus la population de notre ville aux questions économiques qui doivent primer, par leur urgence immédiate, toutes les questions confessionnelles et politiques, souvent si inutiles, et toujours trop irritantes et anti-sociales.

En attendant, nous rappelons aux syndiqués que *les bénéfices* obtenus par la vente de *la Sentinelle* seront *acquis à leurs syndicats*, lesquels les *répartiront* à la fin de l'année à *chacun de leurs membres*, en déduction du prix d'abonnement que le sociétaire aura payé.

Tous les abonnés d'un an, qu'ils soient syndiqués ou non, obtiendront *toutes leurs annonces à moitié prix*.

De plus *la Sentinelle* est doré et déjà livrée à domicile, le soir même, sans augmentation de prix. Il suffit pour cela d'en faire la demande à l'un des nombreux dépôts de ce journal, où se trouvent, à disposition, les listes de souscription d'abonnements.

LE COMITÉ D'ADMINISTRATION.

On demande à louer

un petit logement de deux pièces pour un jeune ménage.

S'adresser au Grand Kiosque. 10

A louer

un petit logement de deux pièces pour un jeune ménage ou autrement.

S'adresser au Grand Kiosque, Chaux-de-Fonds.

LOGEMENT

Pour St-Georges 1890, on offre à louer un logement composé de trois chambres, deux cabinets, cuisine et dépendances, situé rue Léopold Robert. — S'adresser, pour voir le logement, à M. Ulysse Sandoz-Robert, 28, rue JeanRichard.

Dépôt de la Consommation

tenu par

CONSTANT GABUS

Rue du Progrès, 101, Ch.-de-Fonds

Ne tient plus qu'EXCLUSIVEMENT les vins rouges et blancs naturels de la Société de Consommation. 7

On offre à vendre

un joli petit potager presque neuf, chez Numa ROBERT, rue du Puits, 2. 8

On offre à vendre

un fort potager, en fonte, à trois trous, avec ses marmites, tous ses accessoires et tuyaux à bas prix chez Madame Sophie HOUST, rue de la Paix, 74, au 1^{er} étage. 9

On demande

un jeune garçon ou une jeune fille pour faire les commissions entre les heures d'école.

S'adresser au Comptoir 3

Sandoz, Meylan et Cie.

Rue du 1^{er} Mars, 11.

BIJOUTERIE, ORFÈVRE

garantie

GROSJEAN-REDARD

Rue Daniel Jeanrichard N° 5

à la

Chaux-de-Fonds

Machines à régler

AVIS aux fabricants d'horlogerie

Nouvelle découverte d'un

CADRAN jaune métallique sous fondant. Breveté n° 173.

Je recommande aussi mes Cadrons extra plats, émaux lapidés, ainsi que mes petits Cadrons pour montres-bracelets, depuis 4 lignes.

Spécialité de Cadrons sous fondant en tous genres. Se recommande, César WUILLEUMIER,

1 3, Rue DU PUIIS, 3.

Demande à louer. Un ménage de trois personnes sans enfants désire louer pour St-Georges un joli appartement. — Solvabilité de premier ordre. — S'adresser pour renseignements au Grand Kiosque, qui indiquera. 6